

PARTAGE DE LA VALEUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS ET LE PARTAGE DU POUVOIR AU COEUR DE LA CONCERTATION

La concertation sur le partage de la valeur, prévue à l'agenda social 2020-2021, démarre.

La CFDT entend s'engager pleinement dans ces travaux. Partager équitablement les richesses créées dans les entreprises, c'est produire du progrès social pour tous les travailleurs en luttant contre les inégalités de rémunérations qui frappent davantage les salariés des « premières lignes ».

C'est aussi garantir la capacité des entreprises à investir pour engager les transitions écologique, numérique et technologique qui favorisent le développement de l'activité et des emplois.

1. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

La CFDT fait de la réduction des inégalités salariales et de rémunérations sa priorité.

. Le partage des richesses pose avant tout la question de la juste reconnaissance salariale du travail fourni et des compétences mises en oeuvre pour créer ces richesses.

En France, les salaires les plus élevés captent une part croissante des rémunérations au sein des entreprises : 57 % des salariés gagnent moins de 2 000 € nets par mois quand 1 % des salariés perçoivent plus de 7,5 fois le SMIC net. La CFDT revendique :

- *Un rapport maximal entre les plus hautes et les plus basses rémunérations dans l'entreprise et le groupe;*
- *Un salaire minima hiérarchique défini et négocié dans la branche pour empêcher le dumping salarial au sein d'un même secteur;*
- *Un Index de l'égalité plus transparent pour favoriser l'égalité salariale entre femmes et hommes*
- *La transparence sur les critères de rémunération variable des équipes dirigeantes dont une part significative doit être indexée sur la performance sociale et environnementale de l'entreprise;*
- *La limitation ou la suppression du versement de dividendes lorsque l'entreprise reçoit des aides publiques pour difficultés financières.*

(suite dans DOCUMENTS)



La concertation sur le partage de la valeur, prévue à l'agenda social 2020-2021, élargit le champ de la concertation à l'ensemble des entreprises. Partager équitablement les richesses créées dans les entreprises, c'est produire du progrès social pour tous les travailleurs en luttant contre les inégalités de rémunérations qui frappent davantage les salariés des « premières lignes ».

C'est aussi garantir la capacité des entreprises à investir pour engager les transitions écologique, numérique et technologique qui favorisent le développement de l'activité et des emplois.

1. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

La CFDT fait de la réduction des inégalités salariales et de rémunérations sa priorité.

Le partage des richesses passe avant tout la question de la juste reconnaissance salariale du travail fourni et des compétences mises en œuvre pour créer ces richesses.

En France, les salaires les plus élevés captent une part croissante des rémunérations au sein des entreprises. 10% des salariés gagnent moins de 2500€ nets par mois quand 1% des salariés perçoivent plus de 75 fois le SMIC net. La CFDT revendique :

- Un rapport maximal entre les plus hautes et les plus basses rémunérations dans l'entreprise et le groupe.
- Un salaire minima hiérarchique défini et négocié dans la branche pour empêcher le dumping salarial au sein d'un même secteur.
- Un Index de l'égalité plus transparent pour favoriser l'égalité salariale entre femmes et hommes.
- La transparence sur les critères de rémunération variable des équipes dirigeantes dont une part significative doit être indexée sur la performance sociale et environnementale de l'entreprise.
- La limitation ou la suppression du versement de dividendes lorsque l'entreprise reçoit des aides publiques pour difficultés financières.

Il n'y a pas de juste répartition de la valeur sans transparence fiscale. L'optimisation fiscale de certaines entreprises fait à la source le partage des richesses. Collaborer les institutions salariales, la participation et la qualité de l'emploi. Les modes pratiques de transfert des bénéfices vers l'ensemble des salariés.

La CFDT revendique elles de transférer sur :

- Les flux financiers intra-groupe nationaux et internationaux, notamment les profits que l'entreprise crée, soit par MSA, en France et à l'étranger.
- L'optimisation fiscale complète de l'entreprise.
- L'intégration pleine et entière de la stratégie fiscale dans le reporting RSE.

Un partage équitable de la valeur doit tenir compte de la contribution des salariés de donner d'ordre, mais aussi des sous-traitants tout au long de la chaîne de valeur. La CFDT revendique :

- Le développement de l'intéressement de prêt, en particulier dans le cadre de plan de Mécène.
- Un renforcement de la médiation inter-entreprises entre donneur d'ordre et sous-traitant.
- Un droit de saisie du CSE du sous-traitant dans le CSE du donneur d'ordre.

Documents

[PARTAGE DE LA VALEUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS ET LE PARTAGE DU POUVOIR AU COEUR DE LA CONCERTATION](#)